



Procès-verbal du Conseil d'administration

Du 03 Avril 2025

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	CONSTANT	Fred	PR	972	A
	DUFLO	Suzy	PR	971	A
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	FACORAT-GASPARD	Sainte-Croix	MCF	971	A
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	Procuration A.ARTHERON
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	A
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	p
Étudiants : 4	ALEXIS	Noah	Étudiant	971	P
	GENDREY	Alysée	Étudiant	971	P
	LEGENDRE	Alexis	Étudiant	972	A
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	97é	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	A
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	P
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	P
	VACANT		Ville Schœlcher	972	A
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration R.DORVILLE
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration M.GEOFFROY
	VERGNE	Jerome	IPGP-OVSM	972	P

	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	A
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	SHEIKBOUDHOU	Carole	Représentant rectorat	971	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
	HANOT	Boris	DGSA	Administration générale	P
	D'ARBAUD	Keïla	DGSA RAF de pole	971	P
	NOEL	Victoria	Chargée de communication	Administration générale	P
	DEROCHE	Janice	VPE	Administration générale	P

Ordre du jour

Liste d'émargement.....	2
Ordre du jour	4
1) Propos liminaires du président	5
2) Affaires juridiques et insitutionnelles	5
Désignation des étudiants au conseil du SCD	5
Marque de l'Université des Antilles	5
3) Affaires ressources humaines : Repyramidage des enseignants-chercheurs	6
4) Questions diverses	12

Conseil d'Administration du 03 avril 2025

Visio-conférence

Ouverture de la séance à 11h00

1) Propos liminaires du président

2) Affaires juridiques et institutionnelles

Désignation des étudiants au conseil du SCD

M. le Président : Je vous propose qu'on démarre par le premier point qui concerne les affaires juridiques et institutionnelles. Nous en avons profité pour placer un point qui a été créé tout simplement par une situation, par une fin de mandat des étudiants au conseil documentaire de notre SCD. Il faut donc renouveler les sièges étudiants. Nous avons deux candidatures qui ont été transmises : deux élus étudiants, un par pôle, qui souhaitent intégrer ce conseil.

Est-ce que vous auriez des questions sur ce point puisque les statuts du SCD prévoient qu'on valide cette proposition ?

S'il n'y a pas de questions, je vous propose que nous votions sur les deux étudiants qui ont été proposés.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Merci beaucoup.

Marque de l'Université des Antilles

M. le Président : Le point suivant concerne la marque de l'Université des Antilles. Il s'agit d'une demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur, qui invite les établissements à travailler leur identité et à développer leur marque.

Le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur l'a aussi indiqué dans son rapport pour l'UA et, je pense, pour toutes les universités. Nous devons travailler à créer une marque de l'Université des Antilles de sorte que les étudiants et les collègues aussi qui viennent travailler à nos côtés nous rejoignent et sachent quelles sont nos valeurs, quelles sont nos priorités et ce qui distingue l'Université des Antilles d'une autre université française. Pour ce faire, nous avons demandé à notre chargée de communication institutionnelle et de marque employeur, Mme Victoria NOEL, de prendre attache auprès d'un certain nombre de directeurs de laboratoire.

On a entendu près de presque les 70 % d'entre eux. Tous les domaines ont été interrogés : l'art, les lettres et langues, STS, SHS, etc., ainsi que les directeurs de composantes et puis on a eu des discussions avec les VP de pôle.

Le document que vous avez sous les yeux est le fruit d'une synthèse de ces discussions, en particulier sur les valeurs que les collègues souhaitaient voir mises en avant comme constituant celles de l'Université. Voilà pour cette brève explication. Je vous laisse maintenant la parole si vous avez des questions sur ce document relatif à la marque de l'Université des Antilles.

Il n'y a pas de questions ? Vous pouvez prendre directement la parole. Je ne vois pas forcément toutes les mains. S'il n'y a pas de questions, je vous propose qu'on le soumette au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Merci beaucoup. Le vote est unanime.

3) Affaires ressources humaines : Repyramidage des enseignants-chercheurs

M. le Président : Nous en venons maintenant au dernier point qui a justifié cette réunion d'aujourd'hui, qui est le repyramidage des enseignants-chercheurs. Nous avons un contingent de cinq possibilités, ce qui veut dire que cinq enseignants-chercheurs, maîtres de conférences, habilités à diriger des recherches, pourront prétendre à une promotion dans le corps des professeurs. Pour cela, il faut déterminer à la fois les sections CNU et le nombre de possibilités dans chaque section CNU proposée. Je vous ai fait des propositions avec des argumentaires, et je vous laisse la parole si vous avez des remarques ou des questions. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme ROMANA, PR : Mme Laurence ROMANA. Vous m'entendez ?

M. le Président : Madame ROMANA, allez-y.

Mme ROMANA, PR : Je vous avais fait un e-mail, il me semble, Monsieur le Président, pour demander toujours les mêmes éclaircissements concernant l'attribution des sections CNU que vous reprenez. Il y avait trois questions, je dis ça pour les collègues du CA. Il y avait bien évidemment la cartographie par CNU des enseignants-chercheurs de l'université.

Il y avait aussi, à savoir... Je ne sais pas moi... Quand on fait un poste, vous décidez de mettre, pour des critères qui sont les bonnes, un poste au concours — je dis n'importe lequel, on a choisi un 26 ou un 14, qu'importe — je pense que ça serait bien aussi de savoir finalement combien de maîtres de conférences, quel est le vivier par rapport à ces postes-là. Parce que de souvenir, enfin de ce que j'ai compris, ces mesures servent évidemment à permettre à des maîtres de conférences qui sont en pause depuis un certain temps de pouvoir être promus profs et aussi à enlever l'attention d'un MCF d'un nombre trop important de maîtres de conférences.

Encore une fois, je n'ai aucune vision pour voter et je pense que les membres du CA aussi. Je ne crois pas être la seule à ne pas avoir de vision pour voter sur ces sections que vous avez retenues, parce qu'on n'a pas de données. J'attends de voir ce que vous allez dire. Et la deuxième chose, j'ai fait un petit calcul, parce qu'une des raisons de cette mesure aussi est d'équilibrer le ratio homme-femme. Quand je regarde à qui ont été attribuées ces promotions de MCF à prof, pour le moment, nous avons cinq femmes et six hommes, si je ne me trompe pas. Finalement, ça ne rééquilibre pas tant que ça, le déséquilibre ne compte pas. Voilà.

M. le Président : Bien, alors pour qu'on soit efficace, je vais laisser tout le monde parler et je vais prendre la parole en dernier avant le vote. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer ?

M. JOSEPH, PR : Oui, M. le Président.

M. JOSEPH, PR : Oui, Professeur JOSEPH.

M. JOSEPH, PR : Oui, bonjour chers collègues. Ce que je vois dans les réflexions de certaines personnes, c'est chaque fois les mêmes choses qui remontent. La question que je me pose aujourd'hui est : est-ce qu'il y a ici deux présidents, est-ce qu'il y a deux gouvernances ?

Une deuxième réflexion, c'est que je suppose, en fonction des critères qui ont été établis, que ça n'a pas été établi comme ça, sur une table de marché, et que les gens qui ont été considérés dans ce repyramidage, c'est dans le cadre de la politique et de la stratégie de l'université. Je crois que je suis un petit peu, franchement, mécontent à chaque fois que les gens demandent les mêmes choses et qu'on passe beaucoup de temps à répondre à ce genre de questions. Je crois que les élections sont déjà passées, on sait qui a gagné l'élection, qui est majoritaire. Je ne suis pas sûr que la gouvernance soit une gouvernance folle qui fait n'importe quoi, et les décisions qui ont été prises sont prises en intelligence et en intelligibilité de son président. Je crois quand même que vous ne pouvez pas nous faire subir ce genre de choses, chaque fois les mêmes questions, les mêmes demandes. Il n'y a qu'une seule présidence, il n'y a qu'une seule gouvernance, il n'y en a pas deux. Je voudrais quand même qu'on puisse discuter des vrais problèmes de l'université, qui peuvent avoir des actions collégiales. Il faut peut-être qu'on puisse prendre une décision de ne pas écouter les gens qui s'opposent ou les « anti-tout ». Ça commence à m'énerver. Merci.

M. le Président : Merci, M. JOSEPH. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Allez-y directement, encore une fois.

M. SAFFACHE, VP Pôle Martinique, PR : Oui, M. le Président. Si vous le permettez, je souhaite intervenir, Pascal SAFFACHE.

J'ai bien entendu la question de Mme ROMANA. Pour répondre à Mme ROMANA, je vais faire une réponse un peu différente de celle du professeur JOSEPH. C'est un peu le sens de la réponse que j'avais formulée la fois dernière. Je crois que c'est Mme ROMANA elle-même ou un de ses collègues qui étaient intervenus en disant qu'il fallait toujours plus de données, d'indicateurs, etc. Oui, on peut toujours avoir plus d'indicateurs, de données, de lisibilité. C'est une approche. Mais par contre, Mme ROMANA, je souhaitais vous dire que quand vous dites que les mesures qui ont été prises ne permettent pas véritablement de rééquilibrer le quota homme-femme, cinq femmes de plus professeurs au sein d'un établissement comme le nôtre, ce n'est pas négligeable.

Je rappelle que l'année dernière, c'est notre collègue Colette RANELY VERGE-DEPRE, qui a été promue au titre de la géographie. Cette collègue, qui était maître de conférences HDR depuis de nombreuses années, n'avait que très peu de chances, soyons clairs, de devenir prof si cette mesure n'avait pas été prise par la gouvernance. Si vous voulez, ce que je retiens, c'est toujours le verre à moitié plein et pas à moitié vide.

Il y a quand même cinq femmes dans cet établissement, cinq femmes qui, Dieu seul sait, n'ont pas, démerité, et qui, grâce à ce système, ont été promues professeurs et aujourd'hui accèdent au statut professoral et pourront continuer leur carrière valablement au profit des étudiants. Je ne retiendrai, si vous voulez, que ça. Bien sûr, même si ce système avait pour vocation de permettre un rééquilibrage, on ne peut pas non plus ne promouvoir que des femmes quand on sait qu'il y a aussi un certain nombre d'hommes maîtres de conférences qui attendent aussi depuis un certain nombre d'années la possibilité de devenir professeurs. Je pense, par exemple, à un collègue, il fait partie des premiers, Pierre-Yves CHICOT, qui est maître de conférences en droit HDR depuis de nombreuses années et qui en a bénéficié également. Il y en a d'autres aussi qui en ont bénéficié et c'est tant mieux pour eux. Et j'en suis vraiment heureux pour eux. Donc, essayons, si possible, de façon à être totalement constructifs, de regarder toujours le verre à moitié plein et pas à moitié vide parce que sinon, on peut toujours, dans la rubrique des chiens écrasés, si vous voulez, on trouvera toujours de quoi dire. Mais il faut aussi regarder le côté positif, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous avez cinq, et je terminerai sur ça, cinq collègues qui sont maintenant professeurs, je parle de femmes, cinq collègues femmes qui sont professeurs, et je reste persuadé que si ces mesures et si elles n'avaient pas été choisies par la gouvernance, elles ne seraient jamais devenues professeurs. Voilà. Je suis toujours favorable au fait de regarder le verre à moitié plein et pas à moitié vide. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci, M. le vice-président. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. ARTERON, MCF :Oui, M. Président. Bonjour.

M. le Président : Oui M. ARTERON, allez-y.

M. ARTERON, MCF : Simplement, c'était juste pour faire relever en tout cas un effet très positif de cette proposition de repyramidage. Cet effet concerne particulièrement la section 14, parce que comme il a été souligné ici, en section 14, il y a une défaillance en termes de professeurs, ce qui est un frein notamment pour l'accompagnement et le développement de la recherche. Je crois que je me félicite qu'il y ait, au sein de cette proposition de repyramidage, cette possibilité de faire atteindre les collègues de ces disciplines, qui composent la section 14, d'accéder au rang de professeurs des universités. Sur le choix des différentes sections, je trouve qu'aujourd'hui, c'est une proposition particulièrement pertinente pour l'établissement.

M. le Président : Merci, M. ARTERON. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. HUNEL, MCF : Oui M. le Président.

M. le Président : Oui M. HUNEL, allez-y.

M. HUNEL, MCF : Oui. M. le président, je ne pense pas que vous fassiez des choses dénuées de sens. Bien au contraire, loin de moi de penser ce genre de choses. Ce n'est pas parce qu'on interroge qu'on est dans un esprit revanchard. Seulement, lorsque je prends l'ordre de notre première réunion, le document que vous avez remis, à chaque section que vous avez indiquée, vous aviez mis « présence de vivier ». Chaque fois, vous indiquiez le nombre de MCF, HDR, même hors classe, qu'il y avait. Ce que je regrette dans le dernier document c'est qu'il ne soit pas mis. C'est-à-dire qu'il s'agit pas d'aller chercher des données, des bouts de données, mais ce sont des informations qui vous ont permis d'étayer votre choix que vous mettez à notre disposition. Je pense que c'est juste là. C'est-à-dire que

le premier document, justement, il indiquait les viviers. Le deuxième document, vous aviez même mis des indications sur le nombre de PR et de MCF qu'il y avait dans notre établissement et ce ratio homme-femme qui existait. Donc pareil, ce sont des données que vous avez et qui vous ont permis de construire. Je ne pense pas que ce soit l'objet de remettre en cause votre analyse que de demander ces données pour pouvoir être mieux éclairés.

M. le Président : Très bien. Est-ce qu'il y aurait d'autres prises de parole avant que je... Oui M. DORVILLE.

M. DORVILLE, MCF : Oui, M. le Président. Donc, moi, je rejoins ce que Pascal SAFFACHE, ARTERON et Philippe JOSPEH ont indiqué. Donc, je ne vais pas revenir sur ce qu'ils ont dit, mais je pense que c'est oublier la période où il n'y avait pratiquement pas de femmes professeurs d'université. Je pense que pouvoir dire qu'on ne fait que passer cinq femmes en PR alors qu'il y en a six, c'est que la collègue a oublié cette époque. Et sur l'intervention de Philippe HUNEL, il me semble que le président a répondu à l'urgence compte tenu du contexte national. Donc, je vous demande, M. le Président, de passer au vote rapidement parce que nous avons des activités. Moi, actuellement, je suis en surveillance d'examen. J'ai heureusement un collègue qui a accepté de me remplacer et je dois retourner à mon poste. Merci Monsieur.

M. le Président : Merci, M. DORVILLE. Il est temps maintenant que l'on passe au vote.

Mme ROMANA, PR : Est-ce que je peux compléter, M. le Président, s'il vous plaît ?

M. le Président : Mme ROMANA, allez-y rapidement.

Mme ROMANA, PR : Très rapidement. D'abord, j'aimerais bien dire à certains collègues que le fait de poser des questions, c'est notre rôle en conseil d'administration. Je rappelle que confiance n'exclut pas le contrôle et que c'est vrai que personnellement, je n'ai pas une grande confiance. Ça, c'est mon problème personnel. Deuxièmement, je dirais que les femmes dont vous parlez, M. DORVILLE, apparemment, vous êtes plus au courant que moi-même, que bien évidemment, les femmes, c'est pour ça qu'on a créé cette réforme, je vous rappelle, une des raisons pour lesquelles on a créé cette réforme. Et M. SAFFACHE, je ne vois pas le verre à moitié vide ou à moitié plein. Je fais juste un calcul en me disant : « bien sûr, il y a cinq femmes, c'est bien ». Mais ces cinq femmes-là ne sont pas moins méritantes que les six hommes qu'on a choisis, voyez-vous. Là, vous avez l'air de dire que : « Les femmes, bon, il y a cinq femmes, c'est bien ». Mais il y a onze personnes au total, il y a onze personnes qui n'ont pas démérité de passer MCF à prof. Mais il n'y a que cinq femmes, voilà. Et je dis que pour rétablir le pourcentage homme-femme-prof, cette mesure, finalement, qu'on a mise en place à l'UA, n'a pas aidé à rétablir le pourcentage homme-femme. C'est tout, c'est une remarque. Et l'histoire des élections, je ne sais pas qui c'est qui a dit ça, je suppose que c'est toujours la même personne. Quand on parle en conseil d'administration, on n'est pas en élection. Voilà. Merci.

M. le Président : Bien. Donc je vais donner un certain nombre d'éléments. Rapidement, bien sûr, je comprends les obligations de chacun, celles de M. DORVILLE que je remercie d'être présent, malgré... et d'avoir réussi à trouver une solution pour sa surveillance.

M. HUNEL, effectivement, très rapidement, comme je l'ai dit, mais vous étiez présent, me semble-t-il, on est dans une situation d'urgence. Quand le ministère m'a dit que j'avais 15 jours pour tout faire et tout faire remonter, je ne me suis pas plaint, parce que je sais qu'il y a une instabilité politique en France. Je sais que la loi de finances n'a pas été votée. Je le sais, tout ça. Donc le ministre ne le fait pas exprès pour me mettre en difficulté. Il ne le fait pas exprès pour vous faire sortir de vos surveillances, de vos activités. C'est ainsi. On est un établissement public : on prend de plein fouet les conséquences de l'instabilité politique nationale. Donc en responsabilité, on fait ce qu'on peut. Oui, on n'a pas eu le temps de faire de campagne, comme on le fait chaque année quand on a six mois, pour aller chercher tous les gens qui ont passé des HDR dans d'autres universités. On n'a pas pu le faire. Donc les données qu'on a, elles sont ce qu'elles sont. Mais on ne peut pas les compléter, les fiabiliser en 15 jours alors qu'il faut plusieurs semaines pour le faire. Ce n'est pas possible de vous envoyer en une semaine un élément à voter avec des éléments de précision, comme si on était en situation normale. On n'est pas en situation normale. Donc c'est le mieux qu'on a pu faire, un argumentaire clair qui vous est présenté avec ce qu'on a et le temps qu'on a eu.

Mme ROMANA, vous parlez de « mes critères ». Ce ne sont pas « mes critères ». J'ai une politique que je souhaite mener parce qu'effectivement, on l'a rappelé — merci au professeur Joseph — j'ai été élu. J'ai été élu président de cette université au premier tour, d'ailleurs, pour mener une politique. Donc il n'y a pas de sujet là-dessus. Je mène ma politique, je vous fais des propositions : vous êtes pour, vous êtes contre, on débat et à la fin, on vote. Donc ce ne sont pas mes critères, ce sont les lignes directrices de gestion nationales que j'applique, tout simplement. Effectivement, vous l'avez dit, les femmes sont une des raisons, améliorer l'accès des femmes au corps des professeurs est une des raisons prioritaires qui a mené à ce dispositif. Et c'est exactement dans cette démarche que je m'inscris. La ministre VIDAL qui était présente à nos côtés, est la personne qui a mis en place cette réforme, ce n'est pas sorti de nulle part et du ciel, c'est une personne qui l'a mise en œuvre. C'est Madame VIDAL. Elle était à l'Université des Antilles il y a quelque temps. Elle a salué publiquement au journal télévisé le quota de femmes promues à l'Université des Antilles dans ce dispositif. Madame ROMANA, le nombre 11 est un nombre impair. Donc je ne pouvais pas faire 5,5 femmes, malheureusement. Il y a aussi des réalités mathématiques. Par ailleurs, 50 % ou presque, de femmes à ce jour, parce que moi, mon but, c'est d'en avoir au moins 50 % à la fin du dispositif parce qu'il aura une fin. L'année prochaine, c'est terminé. Donc moi, ce que j'aurais aimé, à défaut, si on a un nombre impair, c'est d'être au moins à 50 % de femmes. Si on a un nombre impair, au maximum, une unité de différence entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes promus dans un sens ou dans l'autre. Donc passer à près de 50 % dans ce dispositif, quand on connaît le taux de femmes qu'il y a à l'université et le taux de femmes profs, à l'université, on est très au-dessus. Donc oui, on augmente, parce que quand vous partez de 10 %, de 15 % de femmes professeurs et que là, dans un dispositif, vous êtes pratiquement à 50 %. Je n'appelle pas ça quelque chose de modeste. J'appelle ça une augmentation fulgurante parce que c'est comme ça qu'on augmente. On ne peut pas être tout de suite à 100 % ou à 90 %. Et ce n'est pas avec 11 possibilités qu'on va tout recadrer. Il y a à peu près 100 professeurs à l'université. Donc on ne va pas changer la donne avec 11 postes. Enfin, pour ce qui est de la cartographie, je vous rappelle qu'il y a un RSU, un rapport social unique, qui est fait chaque année avec tous les éléments de connaissance sur les HDR, les femmes, les hommes, les données, qui est public, qui est soumis au CSA, qui est soumis au conseil d'administration. Je ne peux pas vous demander des pièces qui sont des pièces destinées à un président d'aide à la décision que, malheureusement, vous pourriez transmettre, Mme ROMANA, parce que des gens m'appellent sur des documents que vous avez reçus et qui ne sont pas des documents à communiquer, qui sont des

documents de travail d'un conseil d'administration, qui n'ont vocation à être communiqués, que quand ils sont votés, que ce soit positif ou négatif. Tant qu'on n'en a pas discuté et qu'on ne les a pas votés, ils ne sont pas censés être diffusés aux collègues.

Mme ROMANA, PR : Je n'ai transmis aucun document, M. le Président s'il vous plaît !

M. le Président : J'ai dit que des gens transmettent, parce que moi, des gens appellent et ils savent exactement ce qui a été diffusé aux administrateurs. Je ne vais pas donner des pièces sensibles à des administrateurs, parce que je sais que ces pièces vont être diffusées de toute façon, d'une manière ou d'une autre. Et vous me parlez de contrôle, de confiance, etc. Mme ROMANA : vous n'avez pas à me contrôler, Mme ROMANA, parce que vous n'êtes pas une juridiction, vous n'êtes pas la Cour des comptes. Donc vous voulez parler de contrôle, vous n'êtes pas compétente pour me contrôler ! J'ai des personnes, des entités qui me contrôlent, chacune avec ses compétences, et je réponds systématiquement, avec la plus grande transparence et le plus grand sérieux. Mais vous n'êtes pas là pour me contrôler. Donc quand vous serez présidente, quand des gens voteront pour vous, vous ferez ce que vous avez à faire. En attendant, c'est moi qui préside, je vous ai fait des propositions, et maintenant nous allons les passer au vote parce que tout le monde a des choses à faire.

Donc je repasse au vote sur les propositions pour les sections définies : deux possibilités en section 05, une en 14, une possibilité en 26ème section et une possibilité en 36ème section. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Mme ROMANA, PR : Pour les raisons que j'ai dites tout à l'heure, je m'abstiens. Je m'abstiens. Vous avez entendu, j'espère.

M. le Président : Je n'ai pas entendu. Vous avez dit quoi, Mme ROMANA ?

Mme ROMANA, PR : Je m'abstiens.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ?

M. HUNEL, MCF : Je m'abstiens.

M. le Président : Donc deux abstentions. C'est tout pour les abstentions ? Donc maintenant, qui vote contre ? Pas de vote contre ?

Écoutez, je vous remercie. La proposition est adoptée. Merci à tous de vous être libérés. Merci beaucoup. Au revoir.

4) Questions diverses

Fin de séance à 11h22